

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

CIDR 1,38 g Dispositif intravaginal pour bovins

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Principe actif :

Chaque dispositif contient 1,38 g de Progesterone

Pour tous les excipients, voir rubrique 6.1

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Dispositif intravaginal.

Dispositif en forme de « T » constitué d'un support inerte en nylon sur lequel est moulé un élastomère de silicone imprégné de progestérone.

4. INFORMATIONS CLINIQUES

4.1 Espèce-cible

Bovins (vaches et génisses).

4.2 Indications thérapeutiques

Contrôle du cycle œstral chez les vaches et les génisses cyclées, incluant:

- Synchronisation de l'œstrus pour des groupes d'animaux,
- Synchronisation des animaux donneurs et receveurs pour des transferts embryonnaires.

Utiliser en combinaison avec de la prostaglandine F2 α ou analogue.

Une utilisation correcte conduit normalement à un oestrus 48 à 96 heures après le retrait du dispositif, la majorité des animaux présentant un oestrus dans les 48 à 72 heures.

Pour l'induction et la synchronisation du cycle œstral dans les protocoles de l'insémination artificielle de temps fixe (IATF):

- Chez les vaches et les génisses cyclées. Utiliser en combinaison avec de la prostaglandine F2 α (PGF2 α) ou analogue.
- Chez les vaches et génisses cyclées et non-cyclées. Utiliser en combinaison avec Gonadotropin releasing hormone (GnRH) ou analogique et PGF2 α ou analogique.
- Chez les bovins non-cyclés. Utiliser en combinaison avec PGF2 α ou analogue et gonadotrophine chorionique équine (eCG).

4.3 Contre-indications

Ne pas utiliser :

- chez des vaches ou génisses présentant un tractus génital anormal, immature ou une infection génitale,
- chez des vaches gestantes,
- pendant les 35 jours suivant le vêlage.

4.4 Mises en garde particulières à chaque espèce-cible

Le traitement de progestérone seul, au dosage proposé, n'est pas suffisant pour induire l'œstrus et l'ovulation chez toutes les femelles cyclées.

Des protocoles de reproduction basés sur la progestérone sont des outils de gestion de la reproduction et ne devraient pas remplacer une alimentation adéquate et la gestion générale de la santé. Le choix d'un protocole spécifique doit être basé sur les besoins individuel du troupeau et il est conseillé d'examiner l'activité du cycle ovarien avant d'utiliser le traitement à la progestérone.

La réaction des vaches et génisses aux protocoles de synchronisation basés sur progestérone est influencée par l'état physiologique au moment du traitement.

Les réponses au traitement peuvent varier soit à travers des troupeaux ou à travers de vaches d'un même troupeau.

Toutefois, le pourcentage de vaches présentant un œstrus dans un délai donné est généralement plus élevé que chez les vaches non traitées et dont la phase lutéal subséquente est de durée normale.

4.5 Précautions particulières d'emploi

4.5.1. Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Les animaux en mauvais état général, pour cause de maladie, malnutrition ou autre facteur, peuvent ne pas bien répondre au traitement.

4.5.2. Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le produit aux animaux

Il est conseillé de porter des gants pour manipuler le dispositif lors de son insertion et de son retrait. Utiliser l'applicateur pour mettre en place le dispositif.

Après utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée avec du savon.

Ne pas manger, boire ni fumer lors de la manipulation du dispositif.

4.6 Effets indésirables

Des écoulements vaginaux associés avec des irritations locales ont été observés au moment du retrait du dispositif. Ce type d'écoulement disparaît généralement entre le moment du retrait du dispositif et celui de l'insémination et n'a pas été observé d'influer sur le taux de conception après le traitement.

4.7 Utilisation en cas de gestation et de lactation

Peut être utilisé chez les vaches en lactation.

L'innocuité du dispositif n'ayant pas été démontrée, ne pas utiliser chez les vaches gestantes, ni lors des 35 jours suivant le vêlage. Des études de laboratoire sur des lapins et des rats, après injections intramusculaires ou sous-cutanées de progestérone répétées et à haute dose, ont mis en évidence des effets fœto-toxiques.

4.8 Interactions médicamenteuses et autres

Aucune connue.

4.9 Posologie et mode d'administration

1,38g de progestérone (1 dispositif) par animal pendant 7-9 jours (dépendant de l'indication).

Pour la synchronisation de l'œstrus et synchronisation des animaux donneurs et receveurs pour les transferts embryonnaires

Insérer un dispositif dans le vagin de chaque vache ou génisse à traiter. Le dispositif doit rester en place pendant 7 jours suivant l'insertion. Il doit être associé à une injection de prostaglandine F2 α ou d'un analogue à dose lutéolytique, administré 24 heures avant le retrait. Chez les animaux qui répondent au traitement, le début de l'œstrus apparaît de 1 à 3 jours suivant le retrait du dispositif. Les vaches doivent être inséminées dans les 12 heures suivant le début de l'œstrus observé.

Pour l'induction et la synchronisation du cycle œstral dans les protocoles de l'insémination artificielle de temps fixe (IATF):

Les protocoles d'IATF suivants ont été fréquemment rapportés dans la littérature scientifique et doivent être utilisés:

Chez les vaches et les génisses cyclées :

- Insérez un dispositif CIDR 1,38 g dans le vagin pendant 7 jours.
- Injecter une dose lutéolytique de PGF2 α ou analogue 24 heures avant le retrait de l'appareil.
- IATF 56 heures après le retrait du dispositif.

Vaches et génisses cyclées et non-cyclées :

- Insérez un dispositif CIDR 1,38 g dans le vagin pendant 7-8 jours.
- Injecter une dose de GnRH ou analogue au CIDR 1,38 g inséré.
- Injecter une dose lutéolytique de PGF2 α ou analogue 24 heures avant le retrait de l'appareil.
- IATF 56 heures après le retrait du dispositif, ou
- Injecter la GnRH ou analogue 36 heures après le retrait du CIDR 1,38 g et IATF 16 à 20 heures plus tard.

Chez les vaches non - cyclées:

Le protocole FTAI suivant doit être utilisé :

- Insérez un dispositif CIDR 1,38 g dans le vagin pendant 9 jours.
- Injecter une dose lutéolytique de PGF 2α ou analogique 24 heures avant le retrait de l'appareil
- Injecter eCG au moment du retrait de CIDR 1,38 g.
- IATF 56 heures après le retrait du dispositif , ou inséminer dans les 12 heures qui suivent le premier comportement de œstrus observés.

Administration

Un applicateur doit être utilisé pour l'insertion du dispositif, selon les instructions suivantes :

1. S'assurer que l'applicateur est propre et qu'il a été trempé dans une solution antiseptique non irritante avant l'utilisation.
2. En portant des gants jetables stériles, replier les branches du dispositif et l'introduire dans l'applicateur. Les branches du dispositif doivent dépasser légèrement du bout de l'applicateur. Prendre soin d'éviter toute manipulation inutile ou prolongée afin de réduire le transfert de principe actif sur les gants.
3. Appliquer une petite quantité de lubrifiant obstétrical au bout de l'applicateur chargé.
4. Soulever la queue et nettoyer la vulve et le périnée.
5. Insérer doucement l'applicateur dans le vagin, d'abord en direction verticale puis horizontalement jusqu'à l'apparition d'une résistance.
6. S'assurer que la cordelette de retrait est libre et presser la poignée de l'applicateur. Cela libère les branches du dispositif, qui retiendront le dispositif dans le vagin antérieur.
7. Une fois le dispositif correctement positionné, retirer l'applicateur et laissant pendre la cordelette de retrait par la vulve.
8. L'applicateur doit être nettoyé et désinfecté avant d'être utilisé pour un autre animal.

Retrait

Le dispositif doit être retiré en tirant doucement sur la cordelette. Dans certains cas la cordelette peut ne pas être visible à l'extérieur de l'animal. Dans ce cas, elle peut être localisée avec un doigt ganté dans le vagin postérieur. Le retrait du dispositif ne doit pas nécessiter de force. Si une résistance apparaît, utiliser la main gantée pour aider au retrait.

S'il y a plus de difficultés que celles détaillées ci-dessus pour le retrait, un avis vétérinaire doit être demandé.

Le dispositif ne doit être utilisé qu'une seule fois.

4.10 Surdosage

Non applicable.

4.11 Temps d'attente

Viande et abats : 0 jour.

Lait : 0 jour.

Pendant le traitement, le lait peut être utilisé pour la consommation humaine.

5. PROPRIETES PHARMACOLOGIQUES

Groupe pharmacothérapeutique: Système génito-urinaire et Hormones sexuelles.

ATC vet Code: QG03DA04

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

Le dispositif libère de la progestérone dans la circulation sanguine à travers la muqueuse vaginale à un taux contrôlé. La progestérone inhibe la sécrétion de GnRH (Gonadotrophin Releasing Hormone) et par conséquent la libération de LH (Luteinising Hormone) par l'hypophyse antérieure, inhibant ainsi la maturation du follicule et permettant ainsi le contrôle du cycle œstral. Après retrait du dispositif la progestéronémie chute brutalement dans les 6 heures, permettant la maturation folliculaire, l'expression de l'œstrus et l'ovulation.

5.2. Propriétés pharmacocinétiques

Le profil pharmacocinétique de la progestérone, administrée par un dispositif unique, est caractérisé par une concentration maximum (C_{max}) dans le plasma de 4.33 ng/ml approximativement, 1,19 heures (T_{max}) après administration, et par une Aire Sous la Courbe (ASC) de 19,47 ng/ml.h. Le pic de concentration est suivi d'une diminution de la concentration systémique avec une demi-vie d'élimination apparente de 0,298 heures ($t_{1/2}$). Après retrait du dispositif, la progestéronémie chute brutalement dans les 6 heures.

6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES

6.1 Liste des excipients

Elastomère de silicone, Support en nylon, Cordelette en polyester

6.2 Incompatibilités

Aucune connue.

6.3 Durée de validité

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans.

6.4 Précautions particulières de conservation

À conserver à une température ne dépassant pas 30°C.

6.5 Nature et contenu du conditionnement.

Les dispositifs sont emballés par 10 dans des sachets de polyéthylène de faible densité, scellés à chaud. Les sachets sont refermables (fermeture zip).

6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou des déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Zoetis Belgium SA

Rue Laid Burniat 1

B-1348 Louvain-la-Neuve

8. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

BE-V309032

9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION OU DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION

Date de première autorisation : 10/12/2007

Date de renouvellement : 12/10/2012

10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE

17/01/2014

SUR PRESCRIPTION VETERINAIRE